

Rapport du Groupe de travail des assistants de la Faculté des Lettres (novembre 2008)

Présents : Cyrille François, Albin Jaques, Olivier Knechciak, Valentine Nicollier, Michel Pahud, Marie Widmer, Antonin Wiser, Filippo Zanghi.

Le Groupe de travail des assistants rassemblé le 22 octobre 2008 par un courriel collectif daté du 18, n'a malheureusement pas réuni la foule escomptée. Seuls quatre assistants de français et un assistant de linguistique étaient présents en plus des membres du comité. Après discussion, le GT a choisi de soutenir l'un des objectifs prioritaires de la Direction exprimé dans le plan de développement pluriannuel de l'université de Lausanne :

« Dans la mesure du possible, la Direction allouera chaque année des ressources structurelles aux Facultés afin d'augmenter la masse salariale à disposition de postes d'assistants, dans le but d'augmenter le nombre de doctorants rétribués tout en visant également à accroître le taux d'activité des contrats d'assistants. En aucun cas, ce taux ne doit être inférieur à 60% (sauf exception prévue par le Règlement) et il devrait être situé entre 80% et 100% ».

Toutefois, devant une représentativité aussi faible, nous avons choisi de sonder les assistants par le biais de nos représentations dans les sections. De cette manière, nous avons pu obtenir les avis des sections d'histoire de l'art, d'allemand, d'histoire, de philosophie et de l'ASA (latin, le grec, l'archéologie et l'histoire ancienne). Sans être entièrement représentatif, ce sondage a mis en évidence plusieurs points.

- Le 80% minimum est soutenu par la majeure partie des assistants des lettres. Toutefois certains craignent de ne pouvoir, avec ce pourcentage, travailler correctement à leur thèse. Le 50% du pourcentage total destiné à son travail de thèse étant difficile à respecter, le temps pour la thèse est pris sur le temps libre. Moins de temps libre = moins de temps pour la thèse !
- De manière générale, les petites sections craignent de ne pouvoir garder tous leurs postes d'assistants. Avec un 80% minimum sera-t-il possible de proposer deux postes d'assistants diplômés en archéologie gallo-romaine, par exemple, branche dans laquelle il est indispensable d'avoir au moins deux assistants dont les compétences sont complémentaires (encadrer les chantiers de fouilles et traiter le matériel des fouilles) ?
- Les assistants qui ont expérimenté le partage des tâches (ex : 50% à l'unil et 50% dans l'enseignement secondaire) font remarquer que ce principe est néfaste pour l'avancée de la thèse. Mieux vaut un gros pourcentage à l'université qui permet de se concentrer plus facilement sur son travail de thèse.
- Les assistants remarquent qu'il est positif d'être rémunéré pour le travail effectué (temps partiel = souvent plus de travail que le % officiel, donc positif que ce travail soit reconnu et valorisé).
- Les assistants font tous toutefois remarquer qu'il est nécessaire de ne pas être trop rigide dans l'application de la deuxième partie de l'article 16 du règlement des assistants. « L'assistant diplômé et le premier assistant sont engagés à un taux minimal de 60% (80%). Sur demande de l'assistant diplômé ou du premier assistant le taux minimal d'engagement peut être réduit jusqu'à 50% en cas d'exercice d'une autre activité en relation avec son domaine de recherche ou en raison de charges familiales. ». Une

assistante ayant charge de famille affirme ne pas pouvoir continuer son assistanat si elle est obligée de travailler à 80%. Une autre remarque qu'il doit être possible à un assistant-e, si il en fait la demande, de ne pas travailler à 80% minimum. La flexibilité est donc plébicitée.

- Quant aux activités en relation avec son domaine de recherche, les cas de figure suivants ont été évoqués : -rédaction d'un article pour une revue, un ouvrage collectif, un catalogue ; -projet d'un livre en tant qu'auteur ou éditeur ; -travail pour un musée (commisaire d'une exposition ou conservateur) ; -enseignement dans le privé ou le public ; -journalisme ; -poste administratif à l'UNIL (édition par exemple) ; -autre engagement d'assistant diplômé dans n'importe quelle université, haute école ou EPF.

En deux mots : oui au 80% minimum **si** les postes d'assistantat actuels sont garantis et que la flexibilité est assurée. **L'assistant-e qui le souhaite doit pouvoir continuer à travailler à 50%.**

Marie Widmer
Novembre 2008